

Mme Charlina Vitcheva
Directeur général des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
99 Saint-Joseph II
1000 Bruxelles
Belgique

Dun Laoghaire, 15 juin de 2022

Chère Madame Vitcheva,

Objet: Règlement sur l'accès en haute mer (réf. (EU)2016/2336) et avis du CIEM sur les scénarios EMV et les zones de pêche hauturière existantes pour les eaux de l'UE dans l'Atlantique du Nord-Est

Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales a récemment été informé de la mise en place potentielle de près de 100 nouvelles zones de restriction de pêche en raison de la présence d'écosystèmes marins vulnérables (EMV) entre 400 m et 800 m de profondeur le long des côtes de l'Espagne, de la France et de l'Irlande.

Le CC rappelle que la Commission a présenté l'état d'avancement du prochain acte d'exécution du règlement (UE) 2016/2336 sur l'accès en haute mer et de [l'avis final du CIEM \(janvier 2021\)](#)¹ qui établit les zones de pêche hauturière existantes et les emplacements où les VME sont présents ou sont susceptibles de se produire. Sur la base de cet avis, la Commission choisirait l'un des quatre scénarios et options proposés par le CIEM pour fixer l'empreinte et les EMV dans l'acte d'exécution à adopter en 2022.

À la lumière de cela, le CC apprécierait grandement de recevoir des éclaircissements sur le calendrier et l'état d'avancement du processus menant à l'adoption de l'acte d'exécution susmentionné, ainsi qu'une indication sur la manière dont les conseils consultatifs peuvent contribuer avec des recommandations sur les scénarios et options proposées par le CIEM. Les parties prenantes impliquées au sein des CC peuvent en effet apporter une contribution utile à ces travaux scientifiques, notamment en ce qui concerne l'échelle géographique d'analyse, la manière d'organiser le gel de l'empreinte de pêche et les zones tampons.

Nous restons à votre disposition pour préciser cette demande si cela s'avérait nécessaire.
Merci de votre attention sur ce sujet. Nous attendons avec impatience votre réponse.

Cordialement,



Emiel Brouckaert
NWWAC Chairman

¹ Mise à jour avec l'avis de février 2022 spécifiant les coordonnées pertinentes pour les eaux de l'UE uniquement.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES



Co-Funded by the
European Union

North Western Waters Advisory Council
C/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire A96 E5A0
Ireland

Email: mo.mathies@nwwac.ie
Email: info@nwwac.ie
Web: www.nwwac.org
Tel: +353 (0) 1 2144 43
Co. Reg. No: 403877